

**Mission Permanente  
du Royaume du Maroc**

**Genève**



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

**Déclaration de  
Son Excellence Mohamed LOULICHKI  
Ambassadeur, Représentant Permanent du Royaume du Maroc**

**à l'occasion de la 3<sup>ème</sup> Session du Comité Provisoire sur les  
propositions relatives à un Plan d'Action de l'OMPI  
pour le Développement**

\*\*\*

**- Genève, le 19 Février 2007 -**

**Monsieur Le Président,**

Permettez moi, à l'instar des délégations qui m'ont précédé, de vous exprimer, les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre élection à la Présidence de cet important Comité.

Je voudrais également remercier Mr Kamil Idriss , notre Directeur Général, pour son engagement et pour sa contribution personnelle et institutionnelle à la réussite de nos travaux.

**Monsieur le Président,**

Consciente de l'importance que revêt la propriété intellectuelle comme instrument stratégique de développement et de création de richesse, ma délégation voudrait, tout d'abord, renouveler et réaffirmer l'attachement du Maroc à ce plan d'action pour le Développement qui , tel qu'il se dessine actuellement, constitue un outil efficace pour tirer pleinement parti de l'utilisation efficiente du système de la Propriété intellectuelle. En effet, en matière de développement, les choix du Maroc mettent l'homme et la femme au centre du processus de développement. Cette conviction s'est déclinée, entre autres, par le lancement, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI , que Dieu l'Assiste, de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, un grand chantier, conforme à la philosophie et aux objectifs du Millénaire. Elle procède d'une vision globale fondée sur les principes de l'efficacité économique, de la cohésion sociale et de la répartition équitable des fruits du développement .

**Monsieur le Président,**

Ma délégation se réjouit de la décision de l'Assemblée Générale de l'OMPI en Octobre 2006 appelant expressément au renouvellement du mandat du Comité Provisoire sur les propositions relatives à un plan d'action de l'OMPI pour le Développement pour une nouvelle année , et ce afin de permettre la poursuite du débat, d'une manière rationnelle et méthodique, sur les 111 propositions identifiées antérieurement. L'objectif étant de limiter les propositions et de séparer celles propices à des actions de celles énonçant des principes ou des objectifs généraux.

Cette décision de l'Assemblée Générale, faut-il le rappeler, est la résultante directe de l'esprit de consensus et de flexibilité qui a prévalu et de la volonté commune de l'ensemble des délégations d'aller de l'avant dans ce processus. Notre Comité dispose ainsi d'un atout et d'un acquis considérables, à savoir cet engagement collectif que nous devons mettre à profit pour poser les premiers jalons de la dimension de développement escomptée et progresser sur la voie de son intégration globale dans les différentes activités de notre Organisation.

Il nous appartient tous d'être à la hauteur de l'enjeu et du défi qui nous interpellent, afin que ce mandat renouvelé ne connaisse pas, le sort de ses deux précédents.

## **Monsieur le Président,**

Je voudrais exprimer mon appréciation pour les efforts consentis par le Président de l'Assemblée Générale, mon collègue l'Ambassadeur Représentant Permanent des Philippines, dans l'élaboration du présent document de travail, et ce conformément à la décision de l'Assemblée générale. Son expérience et ses qualités unanimement reconnues constituent un atout indéniable pour l'aboutissement de nos efforts.

Le document mis à notre disposition constitue, à notre avis, une base solide pour notre discussion et un cadre approprié pour parvenir à des résultats concrets et, par la suite, à des recommandations ciblées et tangibles

De même, l'identification, par le Secrétariat dans le même document, des propositions ayant trait aux activités existantes de l'OMPI, présente l'avantage de simplifier et d'identifier les propositions les plus réalistes. Ce travail du Secrétariat, de par sa pertinence, sa vaste étendue et son importance dans notre processus de sélection des propositions finales, démontre, si besoin est, l'importance et l'utilité des consultations avec le Secrétariat de l'OMPI dans les différents processus de négociations.

## **Monsieur le Président,**

S'agissant des modalités à suivre, et dans l'objectif de parvenir à un consensus sur certaines propositions, ma délégation est d'avis que les efforts à venir devraient permettre de :

- Focaliser le débat sur l'annexe A ;

- Identifier, pour les éliminer, les répétitions dans les propositions contenues dans le document du Président de l'Assemblée Générale et retenir les propositions propices à des actions ;

- Cerner les propositions au sujet desquelles un consensus semble émerger et celles qui font encore l'objet de divergences de points de vue, en procédant par groupes de questions, selon l'ordre établi dans le document de travail.

- Mettre en place un comité restreint de rédaction composé des représentants des groupes régionaux et certains pays intéressés pour initier un exercice rédactionnel sur les propositions agréées, en regroupant certaines propositions ayant des objectifs communs. Cet exercice pourrait déboucher sur une réduction substantielle du nombre de propositions actuelles.

- Convenir d'une approche de mise en œuvre graduelle des propositions retenues, selon le court, le moyen et le long terme, prenant en compte les considérations administratives et financières connexes.

En effet, de l'avis de ma délégation, l'établissement d'un plan d'action de l'OMPI pour le Développement requiert une approche graduelle dès lors qu'il s'agit là d'un engagement dans le cadre global des objectifs du Millénaire pour le Développement et non un simple programme parmi d'autres. C'est pourquoi, l'idée d'une Déclaration Politique sur la Propriété Intellectuelle et le Développement lors des prochaines Assemblées semble pertinente et opérationnellement faisable d'autant que le signal politique et la vision globale existent d'ores et déjà, tant pour les pays en développement que pour les pays industrialisés. En effet, cet engagement commun s'est traduit dans :

- La déclaration des Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays membres du G77 et de la Chine , à l'issue du 2<sup>ème</sup> Sommet Sud (tenu a Doha en 2005) invitant l'OMPI, en tant qu'Institution Spécialisée des Nations Unies, à intégrer la dimension du développement dans l'ensemble de ses futures plans et activités.

-Le Communiqué du Groupe de travail des pays industrialisés sur la propriété intellectuelle et le Développement tenu les 21 et 22 Mars 2005 à Munich qui a mis en valeur, entre autres, l'impératif d'aller au-delà des questions du renforcement des capacités et d'approfondir la compréhension à l'égard de la relation entre la propriété intellectuelle et le développement économique, social et culturel.

En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais réaffirmer la volonté de la délégation marocaine de vous accompagner dans vos efforts pour l'instauration d'un dialogue constructif et d'émergence d'une volonté commune pour dégager une plateforme consensuelle pour le développement par et à travers la propriété intellectuelle.